



## Le père de mon fils refuse de s'en occuper

Par **pourmonfils**, le 17/12/2008 à 22:03

bonjour, je suis d'origine camerounaise  
j'ai un fils de 7 ans aujourd'hui resté à dakar  
il a été reconnu par son père à sa naissance au sénegal  
son père est français d'origine camerounaise, célibataire père de deux autres enfants d'une  
autre mère camerounaise  
architecte vivant et travaillant à lyon  
il a toujours refusé de me verser le moindre centime pour son fils sous prétexte que je  
résidais à dakar  
je suis en france pour un an de formation  
il refuse toujours de faire quoi que ce soit pour son fils  
et me dit que je n'ai aucun recours puisque l'enfant a un acte de naissance sénégalais,  
que je dois continuer de m'en occuper toute seule puisque je ne suis pas française  
que dois-je faire pour qu'il s'occupe de son fils?  
Ai-je le droit de réclamer des indemnités pour les années dont je me suis occupée toute  
seule?

Par **Tisuisse**, le 18/12/2008 à 08:47

Bonjour,

Si votre mariage est enregistré au Sénégal, votre vie de couple est régit par la droit  
sénégalais, pas par le droit français. Voyez donc les tribunaux sénégalais.